



NATURPARK  
ÖEWERSAUER

Maison du Parc  
15 rue de Lultzhausen  
L-9650 Esch-sur-Sûre  
Tél. 89 93 311 Fax 89 95 20  
Email : [info@naturpark-sure.lu](mailto:info@naturpark-sure.lu)  
Internet : <http://www.naturpark-sure.lu>

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à assister à une réunion du comité « Naturpark Öewersauer » qui aura lieu le

**vendredi, 13 décembre 2024 à 10.30 heures**  
**à la Maison du Parc à Esch-sur-Sûre, 15, rue de Lultzhausen**

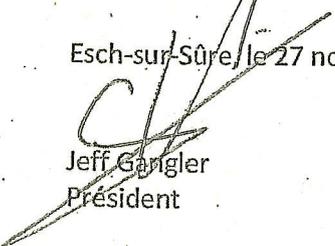
Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport de la séance du comité du 15 novembre 2024 ;
2. Affaires de personnel : Création d'un poste de salarié à tâche intellectuelle ;
3. Approbation de la liste des tarifs 2025 ;
4. Adjudication publique de véhicules anciens : Peugeot Boxer, Suzuki Jimny, pneus ;
5. Projets en cours ;
6. Droit d'initiative.

En cas d'empêchement nous vous prions d'informer l'administration du syndicat (Tél. 89 93 31 1 ou par Mail [christine.lutgen@naturpark-sure.lu](mailto:christine.lutgen@naturpark-sure.lu))

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

Esch-sur-Sûre, le 27 novembre 2024

  
Jeff Gangler  
Président

Tessy Weiler  
Secrétaire



Extrait de la loi communale du 13.12.1988

Art.18. Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième ou pour la troisième que la convocation a lieu ; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.